

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

6^{ème} Commission
N° CP-2015-8-6-9

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C233
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR DES ARBRES REMARQUABLES À
HIRTZBACH**

Résumé : Le Conseil départemental subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes, classés à l'inventaire des arbres remarquables. La commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux de valorisation sur 36 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 4 730 €.

Dans le cadre du programme « Valorisation du patrimoine arboré », la commune de HIRTZBACH sollicite une subvention de 4 730 € pour des travaux d'entretien sur 36 tilleuls remarquables classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables situés rue Principale à HIRTZBACH.

Le montant éligible de cette action s'élève à 11 826 € ; il induit une subvention de 4 730 €, calculée avec un taux de subvention de 40 %.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C233 au chapitre 204 – fonction 738 - nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN